

ACTUALITES :

### **Les promesses de la transition marocaine et le développement du Nord :**

Les promesses de la transition marocaine ont fait l'objet d'un important colloque organisé au Sénat le 7 novembre dernier par le Centre Français du Commerce Extérieur (C.F.C.E.), et auquel ont participé de nombreuses personnalités parmi lesquelles figuraient outre, MM. Christian Poncelet, Président du Sénat, Mme Paulette Brisepierre, Sénateur et Président du groupe interparlementaire France-Maroc, Frédéric Grasset, Ambassadeur de France au Maroc, Hassan Abouyoub, Ambassadeur du Maroc en France, Michel Derrac, Chef de la Mission économique au Maroc, Thomas Lome, Chef du Service commercial de Rabat, Patrick Hervé, Chef de la Mission économique de Casablanca.

Les axes stratégiques du développement (les projets dans les provinces du Nord, les Conseils Régionaux d'Investissements, le contrat programme pour le secteur textile-habillement, le plan Azur) ont fait l'objet d'une présentation détaillée par la délégation marocaine composée de MM. Jamal Eddine El Jamali, Directeur de la production industrielle au Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Energie et des Mines, Saad Filali, Directeur Général de la Tanger Free Zone, Mouâad Jamai, Directeur du Centre Régional d'investissement du Grand Casablanca, Salah Eddine Mezouar, Président de l'Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement (AMITH) Aymn Alami, Administrateur délégué de Casablanca Finance Group, Mohamed Ben Amour Président de la Fédération du Tourisme de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, Mohamed Hafnaoui, Directeur délégué de l'Agence Spéciale de Tanger Méditerranée, et Hassan Belkoura, Conseiller à l'Agence du Nord.

#### ***Exemplarité de la relation franco-marocaine :***

- **La France est le premier investisseur étranger** au Maroc, tant en termes de flux (plus de 2,5 Mds € en 2001, soit 85% des IDE, et 220Mds € par an en moyenne entre 1990 et 1999) qu'en termes de stocks (la part française représente environ 40% des IDE). Ces investissements génèrent le rapatriement de 150 millions d'euros de bénéfices et d'intérêts par an. D'autre part, près de 520 entreprises y sont installées qui ont permis la création de 65.000 emplois.  
Un accord sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements est en application.
- **La France est le premier fournisseur** du Maroc : 11.000 entreprises y exportent des biens intermédiaires, d'équipement, blé, orge, tissus, médicaments, produits chimiques, voitures etc. pour un montant de 2,74 milliards d'euros.
- **La France est le premier client** du Maroc : elle a importé en 2001 pour un montant de 2,54 milliards d'euros de biens de consommation intermédiaires, vêtements, chaussures, composants électroniques etc.
- **La France est le premier partenaire financier** du Maroc, premier pays d'origine des recettes touristiques (700.000 à 800.000 visiteurs français/an), premier pays d'origine des transferts des résidents marocains à l'étranger (3,6Mds € rapatriés en 2001).

Enfin, 25.000 marocains acquièrent la nationalité française par an, et 1 million de marocains vivent en France.

### ***Une bonne évolution de la macro-économie :***

En 2001, le PIB s'est élevé à 33,9 Mds de dollars (agriculture : 15,8%, industrie et mines : 30,9%, services : 38,1%, administration : 15,2%). Le PNB/hab a été de 1160 dollars, le taux de croissance de 3,5 à 4%, celui de l'inflation de 2%, le chômage de 10,5%, l'investissement de 22,8% du PIB, l'épargne de 27,7%.

### ***Mise à niveau et décentralisation :***

Le Maroc a choisi la voie de la mise à niveau économique et de l'ajustement structurel. De nombreux instruments ont été mis en place afin d'aider le Maroc à passer la transition économique.

L'accent est mis par la France sur l'aide macro-économique, plus de 412 millions d'euros ont été récemment convertis en investissements ainsi qu'une aide au refinancement de la dette, des protocoles dons puis de la Réserve Pays Emergents et du FASEP-études pour faciliter l'émergence de grands projets et la modernisation du cadre administratif et financier marocain ont été octroyés (19 études au titre du FASEP, pour 9,2 M€ depuis 1997) et des programmes de coopération institutionnelle de l'ADETEF (200 k€ par an) et du MAE (50M€ par an en moyenne).

Signalons d'autre part, la mise en place de deux instruments d'aide à la mise à niveau du secteur privé, avec une attention particulière pour les PME-PMI marocaines pour les achats de biens et services français (30M€) ainsi qu'un fonds de garantie du même montant en faveur du Maroc.

Des centres régionaux d'investissement (CRI) ont été mis en place dans les 16 provinces du Royaume, conformément à la Lettre royale du 9 janvier 2002 sur « la gestion déconcentrée de l'investissement ». Ce sont dorénavant des guichets uniques en régions qui accompagnent les opérateurs, leur accordent des avantages et mènent des études sur les secteurs porteurs.

L'investissement doit toujours être présenté directement au centre régional, qui va instruire le projet. Le CRI pourra alors donner ou refuser librement son accord, tant que le projet ne dépasse pas les 20 millions d'euros. Au-delà de ce montant, l'agrément final sera obligatoirement donné par le ministère concerné par le secteur d'activité.

Les walis (super-préfets) sont chargés de l'organisation et du fonctionnement des Centres, ainsi que de la création, de l'organisation et du fonctionnement des guichets d'aide à la création d'entreprise dans les provinces, préfectures et communes de leurs régions respectives. Ils sont également appelés à se prononcer sur les projets de réaménagement des zones industrielles et de transformation de terres agricoles en terrains industriels afin de mieux aider les investisseurs.

### **La zone franche de Tanger et les projets dans les provinces du Nord :**

L'accent est mis sur le développement et l'aménagement des trois régions du nord : Tanger-Tétouan, Al Hoceima-Taza-Taounate, et Nador-Oujda, qui occupent une superficie de 50.000 km<sup>2</sup> et ont un potentiel humain de 5,7 millions d'habitants (soit 20% de la population nationale).

L'Agence spéciale de Tanger-Méditerranée, société à participation avec conseil de surveillance et de contrôle, a pour mission d'assurer la réalisation, l'exploitation et l'entretien de la zone destinée au développement des provinces du Nord appelées à devenir des modèles de « développement régional intégré ».

- En ce qui concerne la première tranche du nouveau port international de Tanger, dédié aux conteneurs, situé au carrefour de l'Europe et de l'Afrique, de l'Atlantique et de la Méditerranée un avis de candidature en vue de son exécution vient d'être lancé.

D'un coût global estimé à environ 1 milliard de dollars, il sera mis en exploitation au plus tard à la fin de 2006. Ce projet intégré sera réalisé en partenariat entre le secteur public (infrastructures à la charge de l'Etat) et le secteur privé (concessions pour les superstructures et équipements). Il comprend outre le port lui-même en eau profonde, les zones franches et autres zones rattachées (logistique, industrielle, touristique, commerciale) ainsi que leurs prolongements en connexions autoroutières et ferroviaires, barrages, station de traitement des eaux, télécommunications et électricité.

- **La Tanger Free Zone (TZF)** à proprement parler est située à proximité de l'aéroport de Tanger et a été créée en juin 2000. Elle représente une superficie totale de 345 hectares.

Des terrains viabilisés et aménagés sont mis à la disposition des investisseurs pour l'exercice d'activités exportatrices industrielles, commerciales et de service relevant des domaines suivants : agro-industrie, industries du textile et du cuir, industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques, industries chimiques et parachimiques.

La TZF comprend deux zones : une zone industrielle sous douane, et un parc logistique qui inclut un parc TIR (Transport International Routier) de 11 ha, d'une station service et d'un hôtel.

### **TZF : avantages accordés aux investisseurs**

#### Sur le plan Administratif

- Guichet Unique : la Société Tanger Free Zone opère en tant que Guichet unique au service de l'investisseur ;
- Dispense l'investisseur de toutes les formalités administratives dès l'obtention de l'autorisation d'installation ;

#### Sur le plan Douanier et Financier

- Libre entrée et sortie des marchandises : La Zone n'est pas soumise au régime de contrôle du commerce extérieur et des changes ;
- Exonération de tous droits et taxes frappant l'importation, la circulation, la consommation, la production et l'exportation des marchandises ;
- Exonération des droits d'enregistrement et de timbre sur les actes de constitution, d'augmentation du capital ainsi que sur les acquisitions de terrains ;
- Exonération de l'impôt des patentes pendant 15 ans ;
- Exonération de la taxe urbaine pendant 15 ans ;
- Exonération de l'IS pendant 5 ans et réduction à 8,75 % à compter du 6ème exercice ;
- Pour les non-résidents : exonération de la taxe sur les produits des parts sociales, dividendes et revenus assimilés ;

- Exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.
- Près de 200 entreprises sont attributaires d'une autorisation de s'installer dans la zone franche :  
Yazaki, Volkswagen, Polytech, Accor,  
DL-Aérotechnologie, Texacom, Coficab, Nicormat Grove, Solano, Europortas,  
Artenova, Sofaceb, Monteromar, FCI, MS Composites ... etc.

**Tanger Free Zone**

**Zone Franche d'Exportation de Tanger, Route de Rabat Tanger**

**Tél : +212 (0)39.39.34.05**

**Fax : +212 (0)39.39.34.10**

**Site web : [www.tangerfreezone.com](http://www.tangerfreezone.com)**